

VILLE D'ANICHE

SERVICES TECHNIQUES

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Ville d'ANICHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de démolition et de reconstruction du pont Saint Gobain, Boulevard Drion,

Vu la demande de l'entreprise ESCAUT GENIE CIVIL, 80 rue Anatole France, 59156 LOURCHES, d'interdire la circulation et le stationnement au niveau du chantier, Boulevard Drion,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et éviter tout risque d'accident ou d'incident,

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La circulation des véhicules de toute nature sera interdite Boulevard Drion dans l'emprise du chantier du lundi 27 août 2018 à 7h au vendredi 09 novembre 2018 à 18h. Le Boulevard Drion sera barré d'un côté au niveau des N° 181 et 196, de l'autre au niveau des N° 191 et 202 (emprise du chantier).

**ARTICLE II** : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit Boulevard Drion dans l'emprise du chantier (trottoirs et parking) du lundi 27 août 2018 à 7h au vendredi 09 novembre 2018 à 18h.

**ARTICLE III** : La circulation des piétons restera autorisée durant les travaux via une passerelle piétonne, sauf pendant la démolition de l'ouvrage, du lundi 27 août 2018 à 7h au vendredi 09 novembre 2018 à 18h.

**ARTICLE IV** : Ces dispositions seront matérialisées par une signalisation réglementaire qui sera mise en place par les soins, aux frais et sous la responsabilité de l'entreprise EGC.

**ARTICLE V** : En cas d'achèvement des travaux avant la date prévue aux articles I, II et III, les dispositions du présent arrêté seront abrogées.

**ARTICLE VI** : Ampliation du présent arrêté est transmise :

- Aux Services de Police qui sont chargés de son application.
- Au Service Prévision Groupement 5
- Au service ASVP
- A l'entreprise EGC

FAIT A ANICHE LE 06 AOÛT 2018

Par délégation du Maire



Georges LEMOINE